



INSTRUCTIONS DE COURSE

Flanders Trophy J80 4ème étape 2026 Bords de Flandres

SAILING INSTRUCTIONS

Flanders Trophy J80 Fourth leg 2026 Bords de Flandres

Autorité organisatrice / Organizing Authority
Les Dauphins - Dunkerque

Dates 12-13 Septembre 2026 12-13 September 2026

INSTRUCTIONS DE COURSE

[DP] désigne une règle pour laquelle la pénalité est à la discrétion du jury. Cette notation dans une règle signifie que la sanction pour une infraction à cette règle, à la discrétion du jury, sera inférieure à la disqualification.

[NP] indique qu'une violation de cette règle ne sera pas un motif de protestation par un bateau.

1. REGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 En cas de conflit entre l'avis de course et les instructions de course, les IC prévalent.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

SAILING INSTRUCTIONS

[DP] denotes a rule for which the penalty is at the discretion of the Jury. This notation in a rule means that the penalty for a breach of that rule, at the discretion of the jury, be less than disqualification.

[NP] denotes that a breach of this rule will not be grounds for a protest by a boat.

1. RULES

- 1.1 The regatta will be governed by the rules as defined in the Racing Rules of Sailing.
- 1.2 If there is a conflict between languages the french text will take precedence.
- 1.3 In case of conflict between the Notice of Race and the Sailing Instructions, the ICs prevail

2 CHANGES TO SAILING INSTRUCTIONS

Any change to the Sailing Instructions will be posted on the official notice board no later than 2h00 before the warning signal of the race concerned by the change(s), except any change to the schedule of races will be posted by 20h00 on the day before it will take effect.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la fenêtre du Club House des Dauphins

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à côté du secrétariat de course.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Confirmation d'inscription 12/09/2026 10h-12h

6.2 Jours de course

12/09/2026

Briefing à 12h30

Premier signal d'avertissement 14:00

13/09/2026

Briefing à 9h00

Premier signal d'avertissement 10:30

6.3 Nombre de courses : en fonction des conditions de navigation

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 (sauf en cas de rappel général ou de retard durant la procédure- envoi de l'Aperçu).

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon J80

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course se trouve devant la plage de Malo

3. COMMUNICATIONS TO COMPETITORS

Notices to competitors will be posted on the official notice board located on the window of Club House des Dauphins

4. CODE OF CONDUCT

[DP] [NP] Competitors and accompanying persons must comply with the justified requests of the referees.

5. SIGNALS MADE ASHORE

5.1 Signals made ashore will be displayed on the flag mast, located next to the race secretariat.

5.2 When AP Flag is displayed ashore, the warning signal cannot be made less than 60 minutes after the lowering of AP Flag. This changes Race Signals.

6 SCHEDULE OF RACES

6.1 Registration: 12/09/2026 10h-12h

6.2 Days of racing

12/09/2026

Briefing at 12h30

First warning signal 14:00

13/09/2026

Briefing à 9h00

First warning signal 10:30

6.3 Number of races; depending on sailing conditions

6.4 To alert boats that a race or sequence of races will begin soon, an orange flag will be displayed with one sound at least five minutes before a warning signal is made.

6.5 On the last day of the regatta, no warning signal will be made after 15h30 (except after a general recall or a delay in the procedure- AP displayed)

7. CLASS FLAGS

Class flag is J80 Flag

8. RACING AREAS

The location of racing area is located In front of Malo beach

9. LES PARCOURS 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en annexe PARCOURS 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. 10. MARQUES <i>Depart = Marque 3</i> <i>Marques 1, 1a, 3 : Cylindriques Blanches</i> <i>Marque d'arrivée Baton Jaune</i> 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES non applicable 12. LE DEPART 12.1 Pour avertir les bateaux qu'une course ou une série de courses va bientôt commencer, le drapeau orange de la ligne de départ sera hissé et un coup de son sera donné cinq minutes avant le signal d'avertissement. 12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord] 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). 12.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS , UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)). 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS Non applicable 14. L'ARRIVEE La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée	9 THE COURSES 9.1 Courses are described in appendix "Courses", including approximate angles between legs, the order in which marks are to be passed and the side on which each mark is to be left, as well as the approximate length of the course. The following signals are described in COURSE ATTACHMENT 9.2 No later than the warning signal, the race committee will display the course to be sailed, and if necessary, approximate compass bearing and length of the first leg of the course. 10. MARKS <i>Starting Mark = Mark 3</i> <i>Marks 1, 1a, 3 : White Cylindrical.</i> <i>Finishing Mark Yellow Stick</i> 11 AREAS THAT ARE OBSTRUCTIONS no instruction 12. THE START 12.1 To alert boats that a race or sequence of races will begin soon, the orange starting line flag will be displayed with one sound five minutes before a warning signal is made. 12.2 The starting line will be between a staff of the race committee boat displaying an orange flag on starboard and the course side of the port-end starting mark. 12.3 A boat starting later than 4 minutes after her starting signal will be scored DNS. (This modifies RRS A4 and A5) 12.4 A boat of the Race Committee will, if possible, announce the numbers or names of the OCS, UFD or BFD boats at the earliest 1 minute after the start signal on the VHF channel of the race. The absence of VHF transmission or reception cannot give rise to a request for repair (this modifies RRS 60.1 (b)). 13 CHANGE OF THE NEXT LEG OF THE COURSE no instruction 14 THE FINISH The finishing line will be between a staff displaying a blue flag and the course side of the finishing mark
---	---

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.
- 15.3 Toutes les pénalités en pourcentage seront calculées conformément au RCV 44.3(c).

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Type de parcours	Temps cible	Temps limite 1 ^{er} pour finir	Fermeture de ligne d'arrivée
Au vent-sous le vent	0h50	1h30	0h15 après le premier

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 16.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « TLE ». Un bateau marqué TLE doit recevoir les points correspondant au dernier bateau ayant fini dans les temps plus un. Cela modifie RRS 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé secrétariat du jury situé à côté du secrétariat de course
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située secrétariat du jury situé à côté du secrétariat de course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15. PENALTY SYSTEM

- 15.1 RRS 44.1 is changed so that the Two-turns Penalty is replaced by a One-turn Penalty.
- 15.2 A breach of the RRS (except RRS of chapter 2, RRS 28 and 31) may, after a hearing, be sanctioned from 10% of registered boats to disqualification.
- 15.3 All penalties in percentage will be calculated in accordance with RRS 44.3(c).

16. TIME LIMITS AND TARGET TIMES

16.1

Course type	Target Time	Limit Time to finish	Finish line closure
Windward-Leeward	0h50	1h30	0h15 after the first boat

Failure to meet the target time will not be grounds for redress (this changes RRS 62.1 (a)).

- 16.2 Boats failing to finish within 15 minutes of the first boat completing the course and finishing are scored "TLE". A boat marked TLE shall be scored the points corresponding to the last boat to finish within the time limit plus one. This modifies RRS 35, A5.1, A5.2 and A10.

17. PROTEST REQUESTS

- 17.1 For each class, the protest time limit is 60 minutes after the last boat has finished the last race of the day or after the race committee has signaled that there will be no more race on that day, depending on this. which is the latest. The time will be posted on the official notice board.
- 17.2 The protest request forms are available at the secretariat of the jury located at the jury secretariat located at next to the secretariat of race committee
- 17.3 Notices will be posted no later than 30 minutes after the protest time limit to inform competitors of the instructions in which they are parties or called as witnesses. Instructions will take place in the jury room located above the harbor master's office. They will begin at the time indicated on the official notice board.

17.4	Les infractions aux instructions suivantes ne peuvent faire l'objet d'une plainte de la part d'un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) : i) Règles de sécurité (à l'exception de la règle d'utilisation du bout-dehors) ii) Publicité iii) Bateaux d'assistance iv) Équipement de plongée et protections sous-marines v) Communication radio	17.4 Violations of the following instructions cannot be the subject of a complaint by a boat (this modifies RRS 60.1) : - Safety rules (except the rule for using the bowsprit) - Publicity - Support boats - Diving equipment and underwater protective covers - Radio communication
17.5	Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée : a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille, b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.	17.5 On the last scheduled day of racing, a request for repair must be submitted: a. within the time limit for complaints if the party requesting redress was informed of the decision the day before, b. no more than 30 minutes after the decision has been posted. This changes RRS 62.2
18.	CLASSEMENT	18 SCORING
18.1	Le mode de classement se fera selon le système de point à minima. RCV A4.	18.1 The scoring system will be the Low point System RSS A4
18.2	1 course doit être validée par jour pour valider une journée.	18.2 1 race is required to be completed to validate a day
18.3	Un classement sera établi pour chaque jour de course. Le classement général ne compte pas pour Flanders Trophy,	18.3 One score will be made on a daily basis. The general score for the 2 days doesn't affect the Flanders Trophy.
18.4	Courses retirées par jour (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses. (b) Quand trois ou plus courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.	18.4 Discards per day (a) When fewer than three races are completed, the overall result of a boat will be the total of her race scores. (b) When from three or more races are completed, the overall result of a boat will be the total of her race scores excluding her worst score.
19.	REGLES DE SECURITE	19 SAFETY REGULATIONS
19.1	[DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.	19.1 [DP] [NP] A boat that retires from a race shall notify the race committee as soon as possible.
19.2	Le canal VHF utilisé en course est le 77	19.2 The VHF channel of the race is: 77
19.3	Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker. Le bout-dehors devra être rentré dès que possible après le passage de la marque sous le vent	19.3 Bowsprit: Except otherwise mentioned in the class rules, bowsprit will be authorized to be used only to hoist and set the spinnaker. The bowsprit must be retracted as soon as possible after passing the leeward mark
19.4	La règle 40 est supprimée et remplacée par Les concurrents doivent porter à tout moment sur l'eau des équipements individuels de flottabilité, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement. Les combinaisons isothermes et combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité. A noter que le pavillon Y ne sera pas utilisé.	19.4 Rule 40 will be deleted and replaced by: "Competitors shall wear all the time personal buoyancy equipment approved for use in Competitors country, except briefly while changing clothing or personal equipment. Wet suits and dry suits are not personal flotation devices". Note that Flag Y will not be displayed.
		20. REPLACEMENT OF CREW OR EQUIPMENT [DP]
		20.1 [DP] Substitution of competitors will not be allowed without prior written approval of the race committee or jury.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury. 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP] 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. 21.3 Un bateau doit être conforme aux règles 30 minutes avant son signal d'avertissement. 22. BATEAUX OFFICIELS non applicable 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS Non applicable 24. EVACUATION DES DECHETS [DP][NP] Les détritrus doivent être gardés à bord des bateaux. 25. EMBLEMENTS [DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port. 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique. 27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.). 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve 27. PRIX Trophée	20.2 [DP] Substitution of damaged or lost equipment will not be allowed unless authorized by the race committee. Requests for substitution shall be made to the committee at the first reasonable opportunity. 21. EQUIPMENT AND MEASUREMENT CHECKS [DP] 21.1 A boat or equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules and sailing instructions. 21.2 On the water, a boat can be instructed by a race committee measurer or equipment inspector to proceed immediately to a designated for inspection. 21.3 A boat must comply with the rules 30 minutes before its warning signal. 22. OFFICIAL BOATS no instruction 23. SUPPORT BOATS no instruction 24. TRASH DISPOSAL [DP][NP] Trash must be kept aboard. 25. BERTHING Boats shall be kept in their assigned place while they are on the harbour 26. HAUL-OUT RESTRICTIONS [DP] [NP] Boats must not be taken out of the water during the regatta except with and according to the terms of the prior written authorization of the race committee or the technical committee. 27. DIVING EQUIPMENT AND UNDERWATER PROTECTIVE COVERS 27.1 [DP] [NP] Their use will be linked to local regulations (port area, etc.). 27.2 [DP] [NP] Keelboats shall not be cleaned below the waterline by any means during the event 28. PRIZES Trophy
---	--

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course – Race Officer: Michel Couliou

Président-e du jury – Jury Philippe Godeau

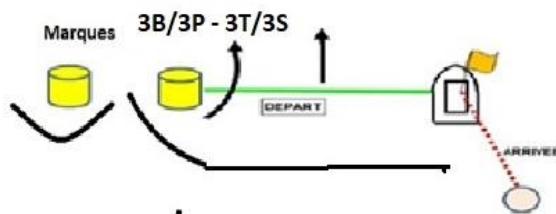
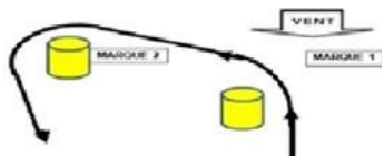
Jury Philippe La chapelle :

ANNEXE PARCOURS »

Flamme - Pennant 1 1 tour 1 lap Départ/Start – 1 - 1a - 3T3B(3S3P) – Arrivée/Finish

Flamme - Pennant 2 2 tours 2 laps Départ/Start – 1 - 1a - 3T3B(3S3P) – 1 - 1a - 3T3B(3S3P) - Arrivée/Finish

Flamme - Pennant 3 3 tours 3 laps Départ/Start – 1 - 1a - 3T3B(3S3P) – 1 - 1a - 3T3B(3S3P) - 1 - 1a - 3T3B(3S3P) - Arrivée/Finish



Ce dessin est un schéma. Les distances et les positions des marques ne sont pas à l'échelle.

Ces informations sont approximatives. Une distance ou un relèvement différent ne saurait justifier une demande de réparation.

Les couleurs des marques sont affichées à titre d'exemple ne sauraient justifier une demande de réparation.

This drawing is a schema. The distances and mark positions are not to scale.

This information is approximate. A different distance of the leg or bearing shall not be grounds for a request for redress.

Marks' colours are posted as an example and shall not be grounds for a request for redress